

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Lefort, Sophie Forster
Carbonnier, Anne Mahrer, Miguel Limpo,
Brigitte Schneider-Bidaux, Emilie Flamand,
Catherine Baud, Esther Hartmann, Pierre Losio
et Jacqueline Roiz*

Date de dépôt : 9 avril 2013

Proposition de motion pour un stade du Grand Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la volonté du Conseil d'Etat de faire vivre le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- la création récente du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève ;
- la Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise ;

invite le Conseil d'Etat

- à négocier, en concertation avec le GLCT Grand Genève, avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) afin que le stade de Genève puisse bénéficier d'une dérogation de l'UEFA au principe de territorialité, en faveur du club Evian-Thonon-Gaillard ;
- à intercéder, dans le cas favorable où cette dérogation serait accordée, auprès des entreprises concernées, pour que le stade de Genève puisse héberger le club français régional Evian-Thonon-Gaillard pour les matches de Ligue 1.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Faire l'agglomération est un des objectifs centraux du Projet d'agglomération Grand Genève.

Si la Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève – agglomération franco-valdo-genevoise décline l'ensemble des objectifs qui permettront un développement de l'agglomération harmonieux et économe en ressources, elle n'oublie pas le domaine sportif dans lequel les partenaires voient un facteur de cohésion sociale et de connaissance mutuelle. Pour le Projet d'agglomération, le sport peut aider à la création d'une conscience de territoire, le sport peut être un axe de rayonnement en s'appuyant sur les sportifs individuels et les équipes. Parmi les actions envisagées, la mise en valeur de l'offre sportive sur le territoire ou le recensement des équipements sportifs sur le territoire du Grand Genève devrait résulter en l'utilisation commune d'équipements existants et en une coplanification des équipements futurs répondant aux besoins.

Objectifs déclinés, actions envisagées. Il est temps de mettre en œuvre ces principes et ces propositions. L'occasion en est le besoin pour un club du Grand Genève d'envergure nationale, le club Evian-Thonon-Gaillard (ETG), qui évolue en Ligue nationale 1 et a besoin d'un stade répondant aux normes UEFA pour ce faire. Actuellement le seul stade utilisable dans la région proche pour les matches de Ligue 1 et de Ligue 2 est le stade d'Annecy. Le club utilise pour ses autres équipes les stades de Thonon les Bains, Gaillard et Maxilly sur Léman.

Face à ce besoin, ETG est à la recherche d'une solution. Le président du club envisage une solution à Etrembières, alors que le sponsor Danone préférerait un stade à Seynod près d'Annecy, sans préjuger de la légitime opposition au sacrifice de terres agricoles. La construction du nouveau stade se ferait selon la solution choisie, soit sur les dernières terres agricoles au Nord d'Annecy à Seynod, soit sur l'écosystème de marécages entre Annemasse et le Petit Salève, à quelques kilomètres de La Praille. Ce n'est pas acceptable pour les écologistes et les agriculteurs ; les oppositions seront nombreuses et virulentes. Quelle que soit la solution retenue, la facture d'un nouveau stade de 17 000 spectateurs se monte de 50 à 80 millions d'euros pour lesquels les financements sont loin d'être réunis, malgré les promesses de partenariat public-privé. A La Praille, le stade de Genève répond aux

normes UEFA et est utilisé par le Servette Football Club et peut accueillir des matches internationaux comme Brésil-Italie récemment. Les dirigeants du club ETG avaient approché une première fois l'UEFA au printemps 2010, pour obtenir une dérogation au principe de territorialité, et pouvoir utiliser le stade de Genève. Plus récemment des élus français et suisses, début 2013, ont fait une démarche similaire. Ces deux tentatives ont été éconduites par un refus d'entrée en matière de l'UEFA, pour laquelle le football est organisé sur le principe fondamental d'une base territoriale nationale.

Il est irrationnel d'envisager la construction d'un nouveau stade équivalent au stade de Genève dans l'agglomération en raison des aspects négatifs : l'emprise d'une telle infrastructure, son impact sur l'aménagement du territoire, son impact sur l'environnement et sur les surfaces cultivables, l'absence d'infrastructure de transports et la consommation de ressources publiques inutilement gaspillées.

En conséquence, nous pensons que la possibilité pour le stade de Genève d'héberger les matches de Ligue 1 du club ETG est une solution économe en sol, en énergie, en infrastructures et en frais de fonctionnement, une solution rationnelle permettant d'optimiser les coûts du stade de Genève et d'augmenter la viabilité, une solution appropriée permettant de faire vivre le Grand Genève. Il y a là réellement une opportunité manifeste pour toutes les parties à valoriser les infrastructures du stade de Genève.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'entrer en négociations avec l'UEFA sur ce sujet.

Pour les raisons énoncées, nous vous serions reconnaissants, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Annexe :

Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève – agglomération franco-valdo-genevoise (disponible sur le lien suivant : <http://www.grand-geneve.org/articles-fr/11,23-organisation.html>)